



BOURGOGNE

Livret d'accompagnement de l'alternance

Génie Industriel - Edition octobre 2021



En partenariat avec



Sommaire

- 03 Calendriers de l'alternance
- 07 Programme de la formation
- 13 Exemples de missions
- 15 Mobilité à l'international
- 17 Essentiel du contrat d'apprentissage

Introduction



Vous allez prochainement accueillir un apprenti ingénieur de l'ISAT en partenariat avec l'ITII BOURGOGNE, au sein de vos équipes pour un cycle de 3 ans et nous vous remercions pour la confiance témoignée envers nos instituts.

Afin que le cycle de formation de votre apprenti soit optimisé et que vous puissiez intégrer son accompagnement pédagogique au sein de vos projets internes, nous vous proposons ce livret de présentation. Ce dernier permet de visualiser l'organisation de la formation par apprentissage de nos apprenants ingénieurs en **Génie Industriel, diplôme de l'ISAT**, ainsi que les projets académiques attendus durant les séquences en entreprise.

L'ISAT



Jeune école dynamique de 30 ans, l'ISAT ouvre ses portes en 1991 avec l'ITII Bourgogne à la première promotion de 30 étudiants ingénieurs ; 20 ans après, l'ISAT diplôme son 1 000^e ingénieur, qui est une ingénieure, et compte à ce jour plus de 2 500 diplômés, 3 formations d'ingénieur et 2 masters de recherche.

Calendriers de l'alternance

1^{ère} année de cycle Génie Industriel



Calendrier d'alternance 2021 - 2022 pour la formation par apprentissage
ITII Génie Mécanique P11 et Génie Industriel P32 1A



2021-2022

septembre-2021	octobre-2021	novembre-2021	décembre-2021	janvier-2022	février-2022	mars-2022	avril-2022	mai-2022	juin-2022	juillet-2022	août-2022	septembre-2022
mer 01	ven 01	lun 01	mer 01	sam 01	mar 01	mar 01	ven 01	dim 01	mer 01	ven 01	lun 01	jeu 01
jeu 02	sam 02	mar 02	jeu 02	dim 02	mer 02	mer 02	sam 02	lun 02	jeu 02	sam 02	mar 02	ven 02
ven 03	dim 03	mer 03	ven 03	lun 03	jeu 03	jeu 03	dim 03	mar 03	ven 03	dim 03	mer 03	sam 03
sam 04	lun 04	jeu 04	sam 04	mar 04	ven 04	ven 04	lun 04	mer 04	sam 04	lun 04	jeu 04	dim 04
dim 05	mar 05	ven 05	dim 05	mer 05	sam 05	sam 05	mar 05	jeu 05	dim 05	mar 05	lun 05	jeu 05
lun 06	mer 06	sam 06	lun 06	jeu 06	dim 06	dim 06	mer 06	ven 06	lun 06	mer 06	sam 06	mar 06
mar 07	jeu 07	dim 07	mar 07	ven 07	lun 07	lun 07	jeu 07	sam 07	mar 07	jeu 07	dim 07	mer 07
mer 08	ven 08	lun 08	mer 08	sam 08	mar 08	mar 08	ven 08	dim 08	mer 08	ven 08	lun 08	jeu 08
jeu 09	sam 09	mar 09	jeu 09	dim 09	mer 09	mer 09	sam 09	lun 09	jeu 09	sam 09	mar 09	ven 09
ven 10	dim 10	mer 10	ven 10	lun 10	jeu 10	jeu 10	dim 10	mar 10	ven 10	dim 10	mer 10	sam 10
sam 11	lun 11	jeu 11	sam 11	mar 11	ven 11	ven 11	lun 11	mer 11	sam 11	lun 11	jeu 11	dim 11
dim 12	mar 12	ven 12	dim 12	mer 12	sam 12	sam 12	mar 12	jeu 12	dim 12	mar 12	ven 12	lun 12
lun 13	mer 13	sam 13	lun 13	jeu 13	dim 13	dim 13	mer 13	ven 13	lun 13	mer 13	sam 13	mar 13
mar 14	jeu 14	dim 14	mar 14	ven 14	lun 14	lun 14	jeu 14	sam 14	mar 14	jeu 14	dim 14	mer 14
mer 15	ven 15	lun 15	mer 15	sam 15	mar 15	mar 15	ven 15	dim 15	mer 15	ven 15	lun 15	jeu 15
jeu 16	sam 16	mar 16	jeu 16	dim 16	mer 16	mer 16	sam 16	lun 16	jeu 16	sam 16	mar 16	ven 16
ven 17	dim 17	mer 17	ven 17	lun 17	jeu 17	jeu 17	dim 17	mar 17	ven 17	dim 17	mer 17	sam 17
sam 18	lun 18	jeu 18	sam 18	mar 18	ven 18	ven 18	lun 18	mer 18	sam 18	lun 18	jeu 18	dim 18
dim 19	mar 19	ven 19	dim 19	mer 19	sam 19	sam 19	mar 19	jeu 19	dim 19	mar 19	ven 19	lun 19
lun 20	mer 20	sam 20	lun 20	jeu 20	dim 20	dim 20	mer 20	ven 20	lun 20	sam 20	mar 20	ven 20
mar 21	jeu 21	dim 21	mar 21	ven 21	lun 21	lun 21	jeu 21	sam 21	mar 21	jeu 21	dim 21	mer 21
mer 22	ven 22	lun 22	mer 22	sam 22	mar 22	mar 22	ven 22	dim 22	mer 22	ven 22	lun 22	jeu 22
jeu 23	sam 23	mar 23	jeu 23	dim 23	mer 23	mer 23	sam 23	lun 23	jeu 23	sam 23	mar 23	ven 23
ven 24	dim 24	mer 24	ven 24	lun 24	jeu 24	jeu 24	dim 24	mar 24	ven 24	dim 24	mer 24	sam 24
sam 25	lun 25	jeu 25	sam 25	mar 25	ven 25	ven 25	lun 25	mer 25	sam 25	lun 25	jeu 25	dim 25
dim 26	mar 26	ven 26	dim 26	mer 26	sam 26	sam 26	mar 26	jeu 26	dim 26	mar 26	ven 26	lun 26
lun 27	mer 27	sam 27	lun 27	jeu 27	dim 27	dim 27	mer 27	ven 27	lun 27	mer 27	sam 27	mar 27
mar 28	jeu 28	dim 28	mar 28	ven 28	lun 28	lun 28	jeu 28	sam 28	mar 28	jeu 28	dim 28	mer 28
mer 29	ven 29	lun 29	mer 29	sam 29	mar 29	mar 29	ven 29	dim 29	mer 29	ven 29	lun 29	jeu 29
jeu 30	sam 30	mar 30	jeu 30	dim 30	mer 30	mer 30	sam 30	lun 30	jeu 30	sam 30	mar 30	ven 30
dim 31		ven 31	lun 31		jeu 31	jeu 31	mar 31		dim 31	mer 31		

■ Période en formation

■ Période en entreprise

■ Période de fermeture du centre

■ Réunion Maîtres d'apprentissage P32

Ce calendrier n'est pas contractuel. Il est donné à titre indicatif.

Projets Séquences en Entreprise SE1 - Immersion (3 semaines)

- Connaissance de l'entreprise
- Connaissance des produits et processus
- Connaissance du service - Intégration

Evaluation

Production d'un rapport et soutenance devant un jury composé du directeur des Etudes et du maître d'apprentissage (ou de ses représentants).

SE2 - Etude de poste (9 semaines)

- Etude de poste et mise en situation de technicien supérieur
- Audit de poste et identification des axes d'amélioration
- Réalisation des améliorations possibles au poste de travail

Thématiques à aborder

Ergonomie - santé - sécurité

Méthodes

Amélioration qualité du processus

SE3 - Indicateurs et tableaux de bords (15 semaines)

- Mission opérationnelle en production d'indicateurs
- Pilotage par objectif d'une problématique "terrain"

Exemples

TRS (Taux de Rendement Synthétique)

Diminuer le CNQ (Coût de Non Qualité)

Réduire le Lead Time (temps de traitement de la commande à la livraison)

La mise en place de l'indicateur n'est pas un but en soi. Il s'agit d'un moyen.

Programme de la formation

Diplôme d'ingénieur par apprentissage en Génie Industriel de l'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports de l'Université de Bourgogne, en partenariat avec l'ITII Bourgogne.

Responsable de la filière : Professeur Yvon VOISIN - Secrétariat : Karine ROBERT

Maquette pédagogique pour les 3 années de formation du diplôme d'ingénieur de l'ISAT de la filière par apprentissage en génie industriel, selon les modules suivants :

Formation scientifique de base - Formation scientifique de l'ingénieur - Formation en gestion industrielle - Formation à l'encadrement, communication - Formation à la vie de l'entreprise.

GI 1^{ère} année

32 ECTS

Semestre 1 (12 semaines)

Formation scientifique de base

6 ECTS

Mathématiques appliquées 1	30h
Optique Géométrique	28h
Chimie générale 1	24h

Formation scientifique de l'ingénieur

6 ECTS

Électronique (capteurs véhicules)	38h
Probabilités et statistiques	24h
Modélisation des données d'information	21h

Formation en gestion industrielle

9 ECTS

Analyse de plans	14h
Gestion de production 1	28h
Lean Manufacturing 1	21h
Sécurité - Environnement - Ergonomie	25h
Management de la qualité	24h

Formation à l'encadrement - Communication

6 ECTS

Anglais 1	40h
Management d'équipes	21h
Initiation à la recherche	14h

Formation à la vie de l'entreprise

5 ECTS

Séquence en entreprise (SE1 - immersion)	105h
--	------

GI 1^{ère} année

36 ECTS

Semestre 2 (13 semaines)

Formation scientifique de base

8 ECTS

Mathématiques appliquées 2	30h
Optique Matricielle et Vibrations	26h
Thermodynamique et application aux moteurs	34h
Chimie générale 2	28h

Formation scientifique de l'ingénieur

10 ECTS

Analyse et conception base de données 1 : modèle relationnel	21h
Electronique (chaines de mesures)	38h
Mécanique générale 1	28h
Programmation orientée objet	24h
Programmation structurée	24h

Formation en gestion industrielle

8 ECTS

Gestion de production 2	28h
Lean Manufacturing 2	21h
Programmation Excel / Solver	21h
Procédés de fabrication	21h

Formation à l'encadrement - Communication

5 ECTS

Anglais 2	30h
Economie d'entreprise	35h
Techniques de communication	14h

Formation à la vie de l'entreprise

5 ECTS

Séquence en entreprise (SE2) - Etude de poste	315h
---	------

Programme de la formation

Cycle ingénieur en formation par apprentissage

GI 2^{ème} année

67 ECTS

Semestres 3 et 4 (22 semaines)

Formation scientifique de l'ingénieur		13 ECTS
Automatisme	46h	
Electrotechnique	30h	
Mécanique générale 2	28h	
Métrologie	17,5h	
Thermique	30h	
Formation Science et Ingénierie des matériaux		14 ECTS
CAO	35h	
Matériaux métallique 1	31h	
Matériaux métallique 2	51h	
Mécanique des milieux continus	60h	
Formation Gestion de production		10 ECTS
Automatismes industriels - Théorie	14h	
Automatismes industriels - Pratique	35h	
Maitrise statistique des processus et capacité et approche 6 sigma	21h	
Plans d'expériences	18h	
Recherche opérationnelle	17,5h	
Formation à l'encadrement - Communication		9 ECTS
Anglais 3	20h	
Gestion financière	21h	
Manager par la démarche marketing	14h	
Management de projets	21h	
Formation de spécialité (au choix)		12 ECTS
Détails en page 10	130h	
Formation à la vie de l'entreprise		9 ECTS
Séquence en entreprise	770h	

Formation de spécialité (au choix)

Option industrialisation	130h	12 ECTS
AMDEC process analyse des risques	10h	
Analyse de l'existant produit / process	28h	
Gestion de projets d'industrialisation - étude de cas	20h	
Investissement, Sous-traitance	28h	
Optimisation et stratégie industrielle	10h	
Prospective et stratégie d'entreprise	14h	
Standardisation des moyens de productions	20h	
	7h	

OU

Option maintenance - sûreté des process	130h	12 ECTS
Coût de maintenance	20h	
Dianostic maintenance et GMAO	31h	
Fiabilité et sûreté des process industriels	30h	
Organisation et Méthode de maintenance	31h	
Pratique de l'AMDEC machine	18h	

Programme de la formation

Cycle ingénieur en formation par apprentissage

GI 3^{ème} année

66 ECTS

Semestres 5 (13 semaines)

Formation scientifique pour l'ingénieur

8 ECTS

Hydraulique	36h
Mécanique des fluides	36h
Chimie des Polymères	26h

Formation Gestion de Production

9 ECTS

Introduction à SAP	21h
Programmation mobile	28h
Intelligence artificielle	21h
Supply chain	21h

Formation à l'encadrement - Communication

8 ECTS

Diagnostic stratégique de l'entreprise	21h
Droits des contrats	14h
Droit du travail	28h
Intelligence économique	14h
Management d'équipes	14h

Formation de spécialité (au choix)

11 ECTS

Détails en page 12 130h

Formation à la vie de l'entreprise

30 ECTS

Projet de fin d'études

Formation de spécialité (au choix)

Option industrialisation

130h 11 ECTS

Fabrication additive	28h
Product life Management	25h
Robotique	50h
Supply Chain	27h

OU

Option maintenance - sûreté des process

130h 11 ECTS

Maintenance préventive / prédictive	28h
Objets connectés (I.O.T.)	21h
Robotique	35h
Total Productive maintenance	21h
Projet de maintenance	25h



Exemples de missions

Ingénieur industrialisation



Piloter les actions avec les études, les services métiers pour la mise en œuvre des règles de conception sur différents thèmes :

- s'approprier les règles de conception / exigences de l'industrialisation déjà existante
- définir, rédiger et partager de nouvelles règles
- identifier les aspects de la conception ne répondant pas à ces règles
- définir et partager les enjeux du non-respect de ces règles aux équipes d'études et/ou architectes
- proposer des solutions de conception et/ou définir les plans d'action devant être mis en place pour résoudre les écarts entre conception et exigences d'industrialisation

Ingénieur maintenance



Assurer la préparation de la maintenance corrective/préventive (partie usine), la gestion du magasin de pièces détachées, la gestion des contrats de maintenance et la planification et coordination des interventions :

- concevoir le PMT (Plan Moyen Termes), établir un plan d'investissement (retrofit) des équipements de production à horizon 2030 :
 - concevoir le cahier des charges (CDC)
 - faire les études techniques des différents systèmes
 - consulter les fournisseurs
 - concevoir des FOI (Fiche Ordre Investissement)
 - faire la gestion de projets
- optimiser le PDMI (Plan Directeur Maintenance Industriel) :
 - concevoir sous Excel / Acces
 - étudier et recueillir les besoins d'amélioration
 - créer les indicateurs de pilotage

Ingénieur méthodes

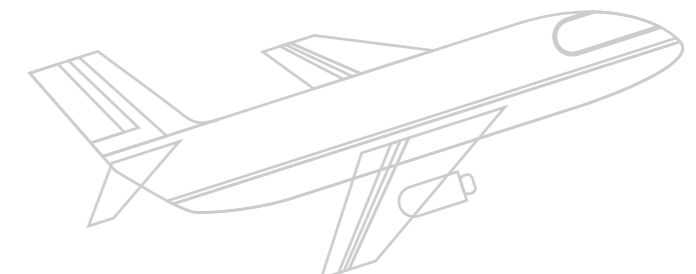


Contribuer aux activités de préparation des Méthodes Outillées, s'assurer que l'ensemble des moyens (Processus, Méthodes et Outils) soit disponible pour la réalisation des activités de Conception :

- capturer et formaliser des nouveaux besoins
- préparer des phases de qualification des outils
- réaliser des tests de qualification de certains outils
- analyser et traiter des faits techniques issus des phases de qualification outils
- mettre à jour des pro formats
- préparer des supports de conduite de changement (Fiche et/ou support de formation)
- accompagner des équipiers sur l'appropriation des outils

Sujets de fin d'études

- Responsable Projet dans le cadre de la réorganisation et de l'évolution technique d'un atelier de fabrication : industrialisation d'un nouvel équipement, dossier d'investissements de productivité, procédure de gestion des équipements de production
- Vérification et réalisation de l'adaptation technique sur presses d'un nouveau système de lubrification (coûts, retour sur investissements, suivi et bilan économique, qualité et environnement)
- Pilotage des améliorations de productivité au sein d'une unité de fabrication prototypes et petites séries
- Responsabilité complète d'un secteur de montage de moteurs d'automobiles rénovés dans le cadre d'une recherche de flexibilité maximum
- Support à l'équipe de maintenance production par l'aide à la résolution de problèmes techniques et dans le cadre de l'organisation. Remplacement du responsable maintenance
- Mise au point et pilotage du plan de maintenance d'un nouveau moyen de production et mise en situation de responsable maintenance de lignes de production
- Pilotage et animation d'une démarche TPM (Total Productive Maintenance)
- Pilotage de l'évolution du système qualité vers la nouvelle norme ISO/TS 16949 : 2002
- Prise en charge de l'activité Méthodes d'un projet d'industrialisation pour les sièges d'un nouveau véhicule automobile
- Prise en charge de plusieurs projets : externalisation du conditionnement, transfert d'un magasin de produits finis, transfert d'une machine à tresser, optimisation des coûts de main d'œuvre direct d'un secteur, implantation d'une extrudeuse
- Participation à la création et à l'organisation d'un nouveau service préparation, planning, logistique et approvisionnement pour la fabrication d'équipements de ventilation
- Réorganisation d'un magasin de stockage, mise en place d'une gestion par codes-barres dans le cadre de la fabrication de bogies ferroviaires
- Contribution à la rationalisation des modes de fonctionnement du service maintenance en terme de curatif et de préventif



La mission à l'international doit être réalisée en 2^{ème} année, elle vise deux objectifs :

- obtenir en anglais à minima 785 points à l'examen du TOEIC
- développer sa culture à l'international dans un pays non francophone

La mission à l'international de 12 semaines et un score TOEIC supérieur à 785 sont obligatoires pour l'obtention du diplôme d'ingénieur délivré par l'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports de l'Université de Dijon, spécialité Génie Industriel, en partenariat avec l'ITII Bourgogne.

Depuis la loi sur l'avenir professionnel (septembre 2018) et les décrets d'application parus en janvier 2020, la mobilité à l'international des apprenants est régie par trois cas de figure dont deux sont envisageables pour les formations ITII Bourgogne - ISAT :

- Déplacement professionnel : pas de limite de durée

L'apprenti accomplit une mission pour le compte de son employeur, en lien avec son contrat d'alternance. Lors du déplacement professionnel, l'alternant doit être encadré par un salarié de l'entreprise d'origine. C'est la politique de déplacements de l'entreprise d'alternance qui s'applique pour tous les frais inhérents à la mobilité.

- Mise en veille : pour toute la durée de mission supérieure à quatre semaines

Le contrat est exécuté pour le compte d'une autre entité à l'étranger. Les pouvoirs de direction et les responsabilités sont transférées à l'entreprise d'accueil étrangère. L'apprenti peut devenir salarié de celle-ci avec l'application du droit local du pays d'accueil. Une convention de mise en veille du contrat d'apprentissage vient définir les conditions de la mobilité.

Le contexte de mission à l'international est abordé avec les entreprises et les apprentis, à partir du 2^{ème} semestre de la première année (en mai ou juin). Toutes ces informations sont applicables pour nos futures sessions, sous réserve d'une évolution de la réglementation en vigueur.

Mobilité à l'international



Contenu

Un projet industriel dans une filiale de l'employeur, chez un client ou chez un fournisseur est privilégié par l'ITII Bourgogne.

Si ce n'est pas envisageable, l'apprenti proposera à son employeur et à l'ITII Bourgogne :

- un projet industriel dans une autre entreprise
- un projet de recherche dans un laboratoire public ou privé

La possibilité retenue doit être le résultat d'un échange entre l'entreprise, l'apprenti et l'ITII Bourgogne.



Frais et démarches

Les démarches pour l'organisation de la mission à l'international doivent être initiées par l'apprenti.

L'ITII Bourgogne accompagne les apprentis sur un plan pédagogique et les différentes étapes à respecter. Plusieurs réunions, avec les tuteurs et les apprentis, sont planifiées par l'ITII Bourgogne afin de piloter la mise en œuvre de la mission à l'international.

L'apprenti peut prétendre, à son initiative, à une aide à la mobilité du Conseil Régional de Bourgogne (montant évolutif chaque année).

Les démarches suivantes sont à l'initiative de l'apprenti et de son employeur (dans le cadre d'un déplacement professionnel) ou à la charge de l'apprenti (si mise en veille du contrat) :

- pour les formalités d'immigration : contacter le Consulat du pays étranger en France
- pour la Protection sociale et en particulier la sécurité sociale : contacter la CPAM (site ameli.fr) et le CLEISS
- pour la protection accidents du travail et maladie professionnelle : contacter la CARSAT

Pour tout complément sur la mobilité à l'international :

Cécile de Witte
Directrice des études
de l'ITII Bourgogne

c.dewitte@pole-formation.net

Le contrat d'apprentissage

Contrat de travail

En alternance, qui associe formation professionnelle, enseignements généraux et technologiques. Il permet à son bénéficiaire d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme à finalité professionnelle, enregistré au RNCP.

Conditions

Les titulaires de contrat d'apprentissage bénéficient de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés de l'entreprise dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec les exigences de la formation.

Age

Contrat ouvert aux jeunes âgés d'au moins 16 ans à 29 ans révolus au plus tard au début de l'apprentissage. Toutefois, il est à noter qu'il existe des dérogations à la limite d'âge.

Durée

Déterminée ou indéterminée. Elle peut varier entre 6 mois et 3 ans maximum selon la qualification préparée. Par principe, la durée minimale de formation en CFA (Centre de Formation des Apprentis) ne peut être inférieure à 25% de la durée totale du contrat.

Apprentissage

La date de début de formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de 3 mois à la date de début d'exécution du contrat en CFA. Inversement, le démarrage de la période de formation en CFA ne peut être postérieur de plus de 3 mois après le début d'exécution du contrat chez l'employeur. À tout moment, l'intéressé pourra signer un contrat d'apprentissage. Dans ce cas, la durée de son contrat ou de sa période d'apprentissage est réduite du nombre de mois écoulés depuis le début du cycle de formation.

Aides financières

Aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, la 1^{ère} année, sans condition pour les entreprises de - de 250 salariés.

Les entreprises de + de 250 salariés pourront également la percevoir à condition que le nombre de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation atteigne 5% des effectifs au 31/12/22 : 5 000 € pour un apprenti mineur et 8 000 € pour un apprenti majeur (pour chaque contrat conclu jusqu'au 31/12/21).

Entreprise de + de 250 salariés, si cet effectif n'atteint que 3%, ne pourra bénéficier de l'aide que si :

- l'entreprise justifie au 31/12/22 d'une progression d'au moins 10% par rapport à l'année 2021 de l'effectif salarié apprenti et contrat de professionnalisation
- l'entreprise connaît une progression de son effectif apprenti et contrat de professionnalisation au 31/12/22 et se trouve dans le périmètre d'un accord de branche au titre de l'année 2022 une progression de l'effectif apprenti et contrat de professionnalisation d'au moins 10% par rapport à l'année 2021.

Prime d'incitation à la formation des travailleurs handicapés et diverses aides versées par l'Agefiph (pour toutes les entreprises).

Aide unique à l'apprentissage pour chaque contrat d'apprentissage conclu, ayant pour objet la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au BAC (pour les entreprises de - de 250 salariés).

1 ^{ère} année *	4 125 € *
2 ^{ème} année	2 000 €
3 ^{ème} année	1 200 €
4 ^{ème} année	1 200 €

* Si échec à l'examen final
* Neutralisée jusqu'au 31/12/21 (remplacée par l'aide exceptionnelle au recrutement des apprentis)

Rémunération

Age	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +	Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables applicables dans l'entreprise
Année contrat					
1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC, ou s'il est supérieur, du salaire minimum correspondant à l'emploi	
2 ^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC		
3 ^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC		

Exonérations de cotisations

À compter du 1^{er} juillet 2020

Cotisations et contributions (taux patronaux uniquement)	Exonération patronale apprentissage		Réduction Fillon	Exonération salariale
	- de 11 salariés	11 salariés et +		
Maladie (13%)	Exonérée	Exonérée	Exonérée	Exonération de la totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle dans la limite de 79% du Smic (assurance maladie et assurance chômage supprimées)
Vieillesse (10,45%)	Exonérée	Exonérée	Exonérée	
Retraite complémentaire (6,01%)	Exonérée	Non exonérée	Exonérée	
Assurance chômage (4,05%)	Exonérée	Non exonérée	Exonérée	
CSG / CRDS (9,2%)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
Famille (5,25%)	Exonérée	Exonérée	Exonérée	Sans objet
Forfait social	Exonérée	Non exonérée	Non exonérée	
Accident du travail	Non exonérée	Non exonérée	Exonérée (au taux de 0,78%, valeur 2019)	
Maladies professionnelles (variable)			Exonérée	
AGS (0,15%)	Exonérée	Non exonérée	Non exonérée	
Fnal (0,10% ou 0,50%)	Exonérée	Non exonérée	Exonérée	
Versement de transport	Non assujettie	Non exonérée	Non exonérée	
Contribution au financement du dialogue social (0,016%)	Exonérée	Non exonérée	Non exonérée	
Participation au développement de la formation professionnelle (0,55% ou 1%)	Exonérée	Non exonérée	Non assujettie (article L.6331-1 nouveau CT)	
Effort de construction (0,45%, employeur occupant au - 20 salariés)	Non assujettie	Non exonérée	Non exonérée	
Taxe d'apprentissage (0,68% ou 0,44% en Alsace-Moselle)	Exonérée	Non exonérée	Non assujettie (article 1599 ter C nouveau CGI)	
Contribution solidarité pour l'autonomie (0,3%)	Exonérée	Non exonérée	Exonérée	



Directeur délégué
Claude VAUCOULOUX

Responsable Enseignement Supérieur
Sébastien GUILBERT - 06 31 39 85 36
s.guilbert@pole-formation.net

Directrice des études
Cécile DE WITTE - 06 85 01 49 35
c.dewitte@pole-formation.net

Suivi Placement entreprise
Emilie BUTIN - 06 48 53 58 89
e.butin@pole-formation.net

Administration contrat d'apprentissage
Sylvie QUEYREIX - 03 86 49 26 51
s.queyreix@pole-formation.net

ITII BOURGOGNE

6 route de Monéteau
89000 Auxerre

37 boulevard du Pré Plantin
58000 Nevers

ISAT - UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Avenue des Plaines de l'Yonne
89000 Auxerre

49 rue Mademoiselle Bourgeois
58000 Nevers